

# POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE À JOSSELYN REJOIGNEZ le Comité de soutien ...

1

<http://www.soutenir-joss.fr>

Rédaction : Pat RIGAL, carte de presse 69070 et Président du Comité de soutien, avec Madame Dominique CATHERINE (pour adhérer : voir à la fin de cet article)

## Rappel des faits :

### Décembre 1983... Josselyn dépose ses petits chaussons au pied du sapin de Noël...

C'est un adorable petit bambin de 5 ans.  
Il a une soeur de 8 ans.

Le sapin est décoré, mais une (grosse) ombre plane sur ce tableau : le père a, une nouvelle fois, terrorisé la famille avec des menaces de mort.

Naturellement, si chacun s'accorde à penser "*que c'est impossible qu'une telle chose arrive*"... d'autres restent très méfiants, tels la maman Dominique et le grand père maternel de Josselyn.

Le père vit sa vie à la Ferté Macé, et la maman (enseignante) réside à Lisieux, avec ses 2 enfants ; le couple étant en instance de divorce.

Comme trop souvent les enfants deviennent un enjeu, voire un otage.  
Ainsi le père a réussi à récupérer le petit Josselyn pour la fin de l'année 1983.



**Janvier 1984 le père de Josselyn met les menaces qu'il faisait à exécution.**

Pourtant, Dominique, la maman, avait alerté de nombreuses fois la police... *"qui m'a ricané au nez lorsque j'ai raconté mes frayeurs face aux menaces du père et face aux violences que j'avais subies..."*.

Que fait la police ... air malheureusement trop connu. À cette époque, il est vrai que les policiers n'attachaient pas assez d'importance à la situation des "femmes battues".

Le 23 janvier 1984, donc, le père de Josselyn, passe à l'action. Il fait avaler de force au petit garçon des doses de "Valium".

Malgré la "dose" de Valium, l'enfant finit par se réveiller 24 heures plus tard.

**Le père saisit alors une hache et frappe sauvagement le bambin de 13 coups de hache.**

13 coups de hache sur un enfant de 5 ans...

Le pauvre petit bonhomme tente de se protéger la tête comme il peut avec sa main droite... qui est alors sectionnée en plusieurs parties.

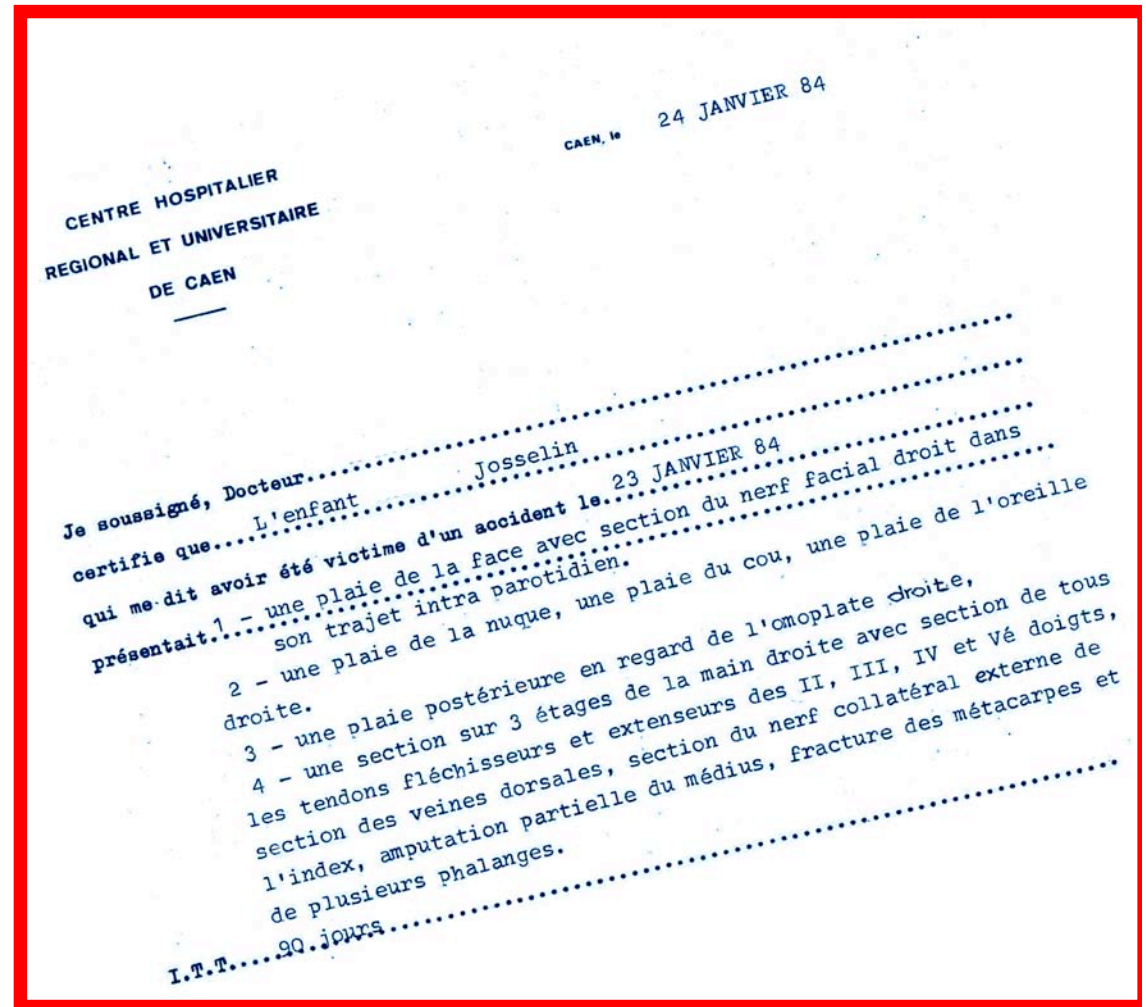
**Je vous épargne les photos des blessures épouvantables du visage et de la petite main (photos prises par les chirurgiens à l'arrivée de la petite victime).**

Le descriptif du CHU est édifiant :

*"Arrivée au CHU, les chirurgiens m'ont annoncé l'état de mon fils :  
10 heures de bloc opératoire  
2 équipes chirurgicales  
5 de tension  
quasi exsangue, le pronostic vital était engagé.  
L'amputation de la main droite envisagée à 8 jours.*

*C'est là que j'ai appris que mon fils avait été attaqué à la hache par son père et que ce dernier avait été arrêté par la police".* Déclare la maman.

**8 juillet 1985 : procès en assises du père.**



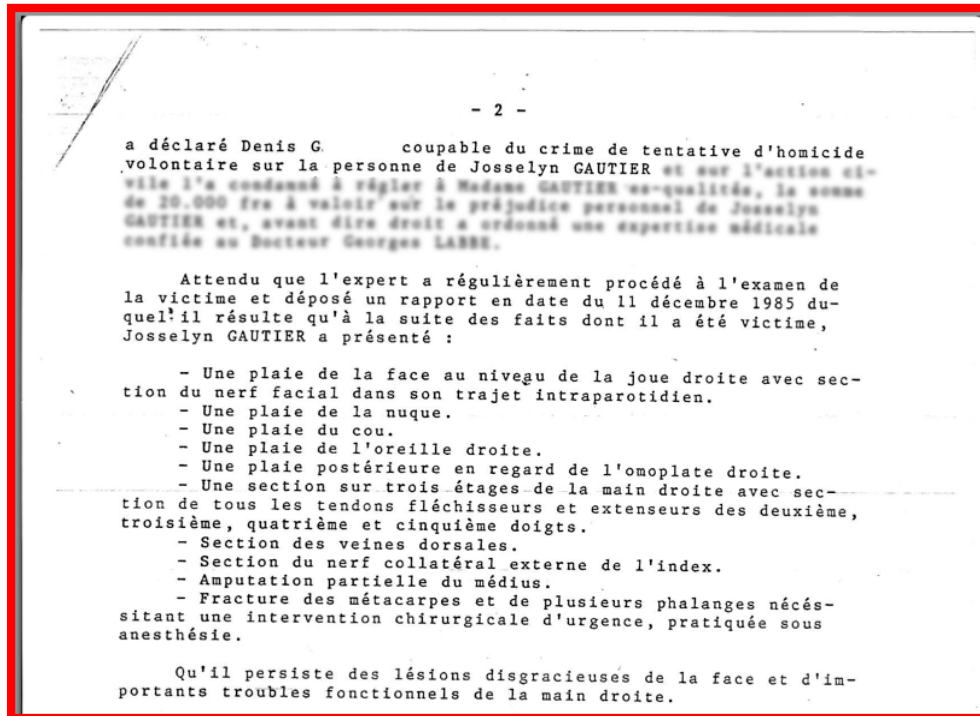
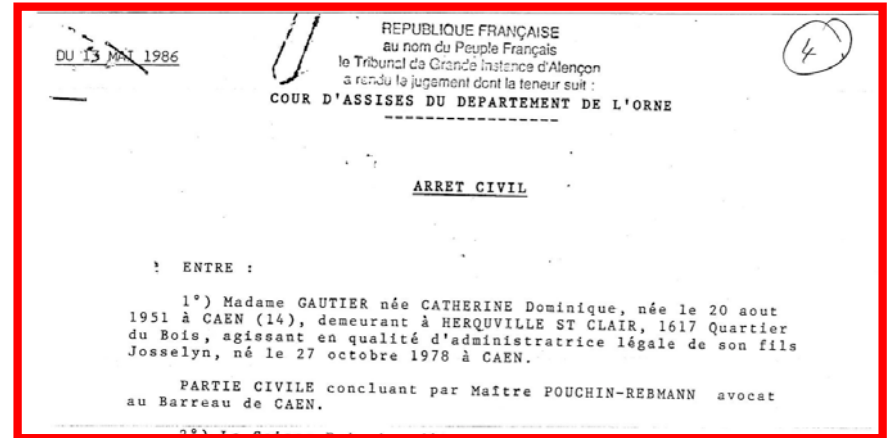
# POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE À JOSSELYN REJOIGNEZ le Comité de soutien ...

<http://www.soutenir-joss.fr>

Rédaction : Pat RIGAL, carte de presse 69070 et Président du Comité de soutien, avec Madame Dominique CATHERINE (pour adhérer : voir à la fin de cet article)

Le procès en assise conclura le 8 juillet 1985 à :

**" déclaré Denis G. coupable du crime de tentative d'homicide volontaire sur la personne de Josselyn GAUTIER..." "... fixe à 323 809,96 Frs le montant du préjudice... et 6 ans de réclusion criminelle" . ".... déchéance de l'autorité parentale et des droits civiques..."**



**En finalité, sur le registre des indemnités dues à son fils, le père sera condamné à verser à l'enfant mutilé la somme de :**

**234 500 FRs**

*(sans oublier les frais médicaux dus à la CPAM, pour un montant de 84 601,22 Frs).*

**<http://www.soutenir-joss.fr>**

Rédaction : Pat RIGAL, carte de presse 69070 et Président du Comité de soutien, avec Madame Dominique CATHERINE (pour adhérer : voir à la fin de cet article)

Josselyn survit par miracle mais reste avec un handicap de 20% , amputation sur plusieurs étages de la main droite , paralysie faciale.....

À ce jour (12/2011) son histoire est inscrite dans sa chair et dans son coeur comme en témoignent ses nombreuses et larges cicatrices.

Depuis **28 ans**, il se bat aux côtés de sa mère pour que les décisions de justice prises à l'époque par la Cour D'Assises soient appliquées : des dizaines de démarches faites près : des tribunaux , du Ministère de la Justice (correspondance d'un an avec Mr Perben Garde des Sceaux et Mme Guedj , Secrétaire d'état aux droits des victimes ) , des huissiers, des mairies concernées, des recherches de sociétés, n'ont abouti à rien d'autre qu'à démontrer l'impuissance de ces différentes instances quant au problème posé :

En effet si l'auteur des faits a "*payé sa dette envers la société*" ( 6 ans de réclusion criminelle mais 4 avec les remises de peine), **il n'a, à ce jour, jamais réglé sa dette envers sa victime**



*2011 : Josselyn a 33 ans et est marqué à vie à la suite des coups de hache... donnés par son propre père...*

**<http://www.soutenir-joss.fr>**

Rédaction : Pat RIGAL, carte de presse 69070 et Président du Comité de soutien, avec Madame Dominique CATHERINE (pour adhérer : voir à la fin de cet article)



Cette énergie énorme mise à servir la cause de JOSSELYN depuis 28 ans a renforcé l'obligation de justice qui lui est due afin qu'il puisse, ainsi que sa famille, refermer définitivement ce chapitre de son histoire même si certaines personnes indignes se servent encore à ce jour de ce drame à des fins inavouables .

Il est incroyable (mais réel) que la justice n'ait pas les moyens de faire appliquer ses décisions : le travail des magistrats est nié ; les victimes doivent prouver régulièrement qu'elles sont victimes (comme si des doigts amputés pouvaient repousser : hallucinant !) ; le tout assorti de dépenses faramineuses en honoraires d'avocats, d'huissiers et autres instances, de délais de jugements ou de réponses interminables.

***2011 : Josselyn restera handicapé avec 20% d'IPP.***



Comme me l'a dit un député que je remercie encore à ce jour pour son implication dans le dossier de Josselyn :

**« En France, on marche sur la tête! »**

Ouest-France  
Jeudi 8 décembre 2011

## France

# Défiguré par son père, il attend l'indemnisation

Le père a été condamné en 1985 pour tentative de meurtre, à la hache, sur son fils de 5 ans. Vingt-six ans après le procès, la totalité des dommages et intérêts n'est toujours pas réglée !

**« Mon père a payé sa dette à l'égard de la société. Mais il n'a toujours pas réglé la dette qu'il a à mon égard »**, constate à regret Josselyn, un ingénieur de 33 ans.

En 1983, sa mère, directrice d'école, avait quitté son père, enseignant. Elle disait être terrorisée par cet homme violent et les menaces de mort qu'il proférait à l'encontre de sa famille. Le 24 janvier 1984, le père attaque son fils avec une hache. L'enfant a la main droite sectionnée, le visage et le dos tuméfiés. Deux équipes chirurgicales l'opèrent pendant dix heures.

Le 8 juillet 1985, la cour d'assises de l'Orne condamne le père à six ans de réclusion pour tentative de meurtre. Il doit verser 234 000 F (35 000 €) de dommages et intérêts à Josselyn. Outre les préjudices esthétiques et de douleur, cette somme couvre les lésions disgracieuses au visage et d'importants troubles de la main droite : 20 % de handicap après l'amputation du majeur et la réimplantation de l'index.

### Insolvable ?

Le père étant insolvable, la mère de Josselyn obtient, en février 1987, le paiement de la moitié de la somme (124 000 F) de la commission d'indemnisation des victimes (Civi). Lors de l'audience de la Civi, le père dit son « désir d'indemniser progressivement son fils et ainsi de se réhabiliter ». Mais fin 2011, toujours rien. Les intérêts, qui s'accroissent, ont porté la dette à 61 100 €.

Libéré depuis 1988, le père, que nous avons contacté sans résultat, n'a rien versé. Selon son fils, il organiserait son insolvabilité : sa voiture est au nom de ses propres parents ainsi que ses biens. Une société civile immobilière (SCI), constituée entre le père et ses parents, permet d'éviter toute saisie. « **Toutes mes actions sont restées vaines. Sauf en janvier 2006 : j'ai réussi à bloquer 2 089 € sur un des comptes de mon père. Il a répliqué en saisissant le tribunal d'instance pour réclamer en vain cette somme** », témoigne Josselyn.

Après le décès des grands-parents paternels, l'héritage devait permettre le paiement de la dette. Dans un jugement de juin 2009, le tribunal d'Argentan (Orne) ordonne le règlement de la succession et reconnaît la créance de Josselyn.

Pourtant, la situation reste bloquée. « **Les règlements successoraux restent d'une lenteur chronique**, souligne M<sup>e</sup> Juranisovic, avocat de Josselyn. **C'est un dossier compliqué : une partie de la succession est constituée d'un immeuble en SCI difficile à vendre.** »

Jean-Pierre BEUVE.

**28 ans après, cette affaire reste, hélas, d'actualité... (grâce à J-P Beuve de Ouest-France)**

# POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE À JOSSELYN REJOIGNEZ le Comité de soutien ...

9

<http://www.soutenir-joss.fr>

Rédaction : Pat RIGAL, carte de presse 69070 et Président du Comité de soutien, avec Madame Dominique CATHERINE (pour adhérer : voir à la fin de cet article)

**AUJOURD' HUI** votre appui est nécessaire pour que, débiteur, notaires, héritiers des grands parents paternels ... reconnaissent le statut de victime de JOSSELYN , qu'il rentre dans ses droits soit enfin indemnisé et reconnu comme victime.

ALORS rejoignez le Comité de soutien à Josselyn par un simple "clic" à :

Site officiel : <http://www.soutenir-joss.fr>

## Dans la presse :

Le jeudi 8 décembre 2011, dans les colonnes "France" de  
**OUEST-FRANCE.**

Le jeudi 15 décembre 2011, sur les ondes d'**RTL**

*Lien pour écouter sur RTL :*

<http://www.rtl.fr/actualites/article/il-reclame-reparation-apres-avoir-ete-defigure-par-son-pere-7740883627>

Ou passant par le site <http://www.pat-rigal.fr> "envoyer un message".  
ou : [http://www.pat-rigal.fr/IMG/mp3/Joss\\_RTL\\_.mp3](http://www.pat-rigal.fr/IMG/mp3/Joss_RTL_.mp3)

Le samedi 17 décembre 2011, sur **M6** aux infos du "19/45" ...  
(et ce n'est qu'un début...)

The screenshot shows a news article on the RTL website. The article title is "Il réclame réparation après avoir été défiguré par son père". The author is Frédéric Veille, and it was published on 15/12/2011 at 12h07. The article features a photograph of a man's face with a prominent scar on his cheek and neck. The text of the article discusses the man's situation, mentioning that he is 33 years old, works as an engineer in Barcelona, and is seeking compensation for damages and interest totaling 81,000 euros. The article also mentions that the man's father was convicted in 1985. There are social media sharing options for Facebook, Twitter, and YouTube, and a section for comments.

<http://www.soutenir-joss.fr>

Rédaction : Pat RIGAL, carte de presse 69070 et Président du Comité de soutien, avec Madame Dominique CATHERINE (pour adhérer : voir à la fin de cet article)

11 janvier 2012 : sur le site du Point : <http://www.lepoint.fr>

L'histoire de Josselyn est à nouveau d'actualité, sous la plume de Louis LAROQUE :

*Dans son article Louis LAROQUE retrace l'histoire de Josselyn.*

*Pour le Comité de soutien il reste à approfondir le rôle, pour le moins "étonnant" des intervenants.*

*- Pourquoi l'indemnisation de Josselyn traîne-t-elle autant ?*

*Qui pourrait admettre que Josselyn, ne soit, en fait, jamais indemnisé et donc reconnu comme victime ?*

The screenshot shows the Le Point.fr website interface. The main article is titled "Son père l'a défiguré, il attend les indemnités" and is categorized under "Société". The article text reads: "En 1985, le père a été condamné pour tentative de meurtre à la hache sur son fils de 5 ans. Le fils attend toujours des dommages et intérêts." Below the text is a photograph of a man and a woman. The website header includes navigation menus for "ACTUALITÉ", "POLITIQUE", "ÉCONOMIE", "TECH & NET", "SANTÉ", "CULTURE", "ART DE VIVRE", and "FUTURAPOLIS". A sidebar on the right lists "Société" news items with timestamps.

”

## POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE À JOSSELYN REJOIGNEZ le Comité de soutien ...

11

<http://www.soutenir-joss.fr>

Rédaction : Pat RIGAL, carte de presse 69070 et Président du Comité de soutien, avec Madame Dominique CATHERINE (pour adhérer : voir à la fin de cet article)

*La liste des questions serait longue, sachez, Amis de Josselyn, que le Comité a déjà posé des questions... qui sont dans l'attente de réponses... vous serez informés des suites... Pat RIGAL, Président du Comité de soutien à Josselyn G.*

Votre soutien sera signifié aux :  
Différents TGI ,  
Chambres de Notaires,  
Ministère de la Justice,  
Secrétariat d'État aux Droits des Victimes,  
Organes de presse... etc...

**Je soutiens JOSSELYN dans son combat pour que la Justice soit appliquée, par votre mail.**

<http://www.soutenir-joss.fr>

*Chaque "clic" sera un pas en faveur de la juste cause de Josselyn. Josselyn et tous ceux épris de Justice vous remercient.*